

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00451

**CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE
ET LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE RHONE-ALPES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 07 novembre 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 35

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de voix : 39

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE,
M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, M. André CHARBONNIER,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE,
M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON,
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER,
M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Georges ZIEGLER

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Jean-Luc DEGRAIX donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
M. Gilles THIZY donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL,
M. Christian FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, Mme Annie GREGOIRE, M. Robert KARULAK,
M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER,
M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Secrétaire de Séance :
M. Rémy GUYOT

Le 27 novembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20191114-D20190045110

DATE D'AFFICHAGE :20191127

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 14 NOVEMBRE 2019

CONVENTION DE PARTENARIAT 2019 ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LE CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS DE RHONE-ALPES

Fort de leur expérience de cinq ans de mise en pratique d'actions concrètes en faveur de la Trame Verte et Bleue, les élus de Saint-Étienne Métropole et les partenaires fédérés autour de cette dynamique ont élaboré conjointement un nouveau projet dès 2015.

Un programme d'actions « Contrat Vert et Bleu (CVB) » en faveur de la préservation et de la restauration de la Trame Verte et Bleue a été défini de manière partenariale entre Saint-Etienne Métropole et la région Auvergne-Rhône-Alpes, et validé par délibérations du Conseil de Communauté le 10 septembre 2015 et de l'Assemblée régionale le 16 octobre 2015.

Saint-Etienne Métropole assure la mise en œuvre de ce programme qui comprend vingt-trois actions conduites par dix-sept porteurs de projets et maîtres d'ouvrage pendant cinq ans (2016-20). L'ensemble du programme d'actions porte sur un montant global de 7,3 M€ répartis en quatre volets.

Saint-Etienne Métropole doit pour conduire ce programme s'entourer de compétences multiples.

Le Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes (CEN Rhône-Alpes) a pour objectif la conservation et la mise en valeur des richesses biologiques, écologiques et paysagères de la région Rhône-Alpes, afin d'en assurer la pérennité pour le bénéfice de la collectivité, selon l'article 1^{er} de ses statuts du 22 avril 1987, modifiés le 10 août 1994 et le 22 mai 2007.

En 2019, Saint Etienne Métropole sollicite cette association pour conduire l'animation technique et scientifique du programme d'actions « Contrat vert et bleu » aux côtés de Saint-Etienne Métropole et de tous les partenaires du programme. L'objectif est d'apporter à Saint-Etienne Métropole les compétences techniques et scientifiques du CEN Rhône-Alpes dans la coordination globale du programme d'action pendant les cinq ans.

Pour mémoire, l'animation technique et scientifique visera particulièrement :

- en amont de certaines actions, la production d'un avis technique lors de la rédaction des cahiers des charges des différentes études et travaux planifiés dans le programme d'actions,
- pendant la mise en œuvre des actions, un appui privilégié sur les travaux de restauration et de préservation des continuités écologiques du territoire.

A ce titre, il a été proposé de verser au CEN Rhône-Alpes une subvention de 6 000 € au titre de 2019. Une convention, jointe en annexe, détaille les modalités administratives et financières de mise en œuvre du partenariat.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention 2019 entre Saint-Etienne Métropole et le CEN, Conservatoire d'Espaces Naturels Rhône Alpes, désigné CEN Rhône-Alpes,**

- la dépense correspondante sera imputée au chapitre 65 du budget de fonctionnement de l'exercice 2019 Développement durable énergie pour la somme de 6 000 €.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU